

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 844

10 mai 2007

SOMMAIRE

Anicare	40475	Lafin S.A.	40507
AOL Participations II S.à r.l.	40486	Marathon Evry (Lux) S.à r.l.	40468
AP Legnano S.à r.l.	40466	Matrix German Portfolio Five S.à r.l.	40487
Argusvalentines S.A.	40506	Merc-Invest S.A.	40503
Aviva Alternative Funds	40509	Metropolitan Fashion S.à r.l.	40468
B.D.H. S.A.	40505	Morley International Fund	40473
Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l. ...	40512	New Tech Venture Capital II S.C.A.	40496
Cempin S.A.	40512	Pan Asia Special Opportunities Fund	40509
Central Holdings Limited	40470	PATRIZIA Lux 50 S.à r.l.	40480
Codena S.A.	40477	PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l.	40494
Démolitions M & H S.à r.l.	40501	PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l.	40492
Digital Networks and Interfaces (D.N.I.) S.à r.l.	40502	Placinvest S.A.	40500
DWM Securitizations S.A.	40511	Ramill International Holdings S.A.	40512
Elvalon AG	40510	Rogue Corporation, S.à r.l.	40487
Equitation Franziskus	40474	S5 Hattrick S.à r.l.	40498
E.Völker Peinture Générale S.à r.l.	40494	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l.	40484
Gimirosa S.à r.l.	40478	SOS-Pflege- und Betreuungsservice	40507
Hadehen S.A.	40504	Tilman S.A.	40508
HELP-Betreuung zu Hause S.à r.l.	40507	Winterthur-Europe Vie S.A.	40466
Imagine Action S.A.	40510	Zatto Group S.A.	40482

Winterthur-Europe Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.918.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale de WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A.

Date: 18 juin 2003, réunion qui s'est tenue par voie consultative.

Point de l'ordre du jour

6) Nominations et démissions

Suivant préavis et information du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale:

- a pris acte de la démission de l'administrateur Peter Angehrn
- a entériné la nomination de M. Dominique Dejean, qui a repris le mandat de M. Angehrn en qualité d'administrateur
- a pris acte de la démission de M. Claude Desseille
- a nommé la SCA C. DESSEILLE, représentée par M. Claude Desseille, comme administrateur et Président du conseil. Son mandat viendra à expiration après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007. Le mandat est rémunéré.

L'adresse professionnelle des administrateurs est 25, rte d'Esch, L-1470 Luxembourg (avec effet rétroactif au 10 décembre 2003).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bruxelles, le 10 décembre 2003.

SCA C. DESSEILLE / L. Saint-Paul / M. Meurant / C. Houtekie
Président / Head Legal & Compliance / - / -
C. Desseille / - / - / -

Référence de publication: 2007039224/3049/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

AP Legnano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.688.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the secretary of the state of Delaware under number 3775154 (AREF II); and

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, a company incorporated and existing under the laws of Great-Britain, having its registered office at C/O APOLLO EU REAL ESTATE ADVISORS II, LP, Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, registered in Great-Britain under number lp9874 (AREF EUROPE II),

both here duly represented by Me Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal on January 24, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. AREF II and AREF EUROPE II, prenamed, are the sole partners of AP LEGNANO S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.688 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

Insertion of a new paragraph 3 in article 12 of the articles of association of the Company.

III. The partners have taken the following resolution:

First and sole resolution

The partners resolve to insert a new paragraph 3 in article 12 of the articles of association of the Company, which shall be worded as follows:

« **Art. 12.** Each partner of the Company shall have the right and obligation to designate at least one candidate for the positions on the board of managers, to be appointed by the general meeting of partners called to resolve on such purpose.»

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, une société constituée et existante sous le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Willmington, DE 19808, États-Unis, immatriculée avec le Secrétaire de l'État du Delaware sous le numéro 3775154 (AREF II); et

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, une société constituée et existante sous le droit de la Grande-Bretagne, ayant son siège social au C/O APOLLO EU REAL ESTATE ADVISORS II, LP, Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, États-Unis, immatriculée en Grande-Bretagne sous le numéro lp9874 (AREF EUROPE II),

ici dûment représentées par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 24 janvier 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AREF II and AREF EUROPE II, prénommées, sont les seuls associés de AP LEGNANO S.à r.l., une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120.688 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Insertion d'un nouveau paragraphe 3 dans l'article 12 des statuts de la Société.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Les associés décident d'insérer un nouveau paragraphe 3 dans l'article 12 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** Chaque associé de la Société a le droit et l'obligation de désigner au moins un candidat pour les fonctions au conseil de gérance, à nommer par l'assemblée générale des associés convoquée pour décider d'un tel propos.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2007, REM 2007/231. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007039607/5770/82.

(070036640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Metropolitan Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 54.113.

Koordinierte statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 13. März 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007039584/272/12.

(070036715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Marathon Evry (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.084.

In the year two thousand six on the twenty-ninth day in the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) MARATHON PARIS PARTNERS LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, established and having its registered office at C/O Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mr François Manti, lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Washington D.C. (USA), on 18 December 2006;

2) FRS CONSEILS S.à r.l. a company incorporated and existing under the laws of France, established and having its registered office at 8, rue de Berri, F-75008 Paris (France),

here represented by:

Mr François Manti, prenamed,

by virtue of a proxy, given in Paris (France), on 18 December 2006.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the sole shareholders of MARATHON EVRY (LUX) S.à r.l. (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.084, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 31 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 354 dated 20 April 2005. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama, established and having its registered office at P.H. Plaza 2000 Building, 16th Floor, 50th Street, Panama-City (Republic of Panama), as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the same proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) MARATHON PARIS PARTNERS LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à C/O Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

ici représentée par:

Monsieur François Manti, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington D.C. (USA), le 18 décembre 2006;

2) FRS CONSEILS S.à r.l. une société constituée et existant sous les lois de la France, établie et ayant son siège social à 8, rue de Berri, F-75008 Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur François Manti, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 18 décembre 2006.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant, sont les seuls associés de la société MARATHON EVRY (LUX) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.084, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 354 en date du 20 avril 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 16th Floor, 50th Street, Panama-City (République du Panama), en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Manti, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 73, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.J. Wagner.

Référence de publication: 2007039136/239/110.

(070035483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Central Holdings Limited, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 8.141.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of CENTRAL HOLDINGS LIMITED, R.C.S. B number 8.141, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, on October 30, 1968, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 189 of December 9, 1968 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch dated August 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at three p.m., Mr Charl Brand, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the four million (4,000,000) shares of a par value of two hundred and fifty USD (250.-) each, representing the total capital of one billion USD (1,000,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, with the sole shareholder having declared that it had prior knowledge of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. to increase the subscribed capital from its present level of USD 1,000,000,000.- (one billion US Dollars) to USD 1,873,338,000.- (one billion eight hundred and seventy-three million three hundred and thirty-eight thousand United States Dollars) by the issue of 3,493,352 (three million four hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty-two) fully paid ordinary shares to the sole shareholder of the Company at the close of this general meeting and by appropriation of an amount of USD 865,485,000.- (eight hundred and sixty-five million four hundred and eighty-five thousand United States Dollars) from the capital reserves to the ordinary share capital of the Company and by appropriation of an amount of USD 7,853,000.- (seven million eight hundred and fifty three thousand United States Dollars) from the share premium to the ordinary share capital of the Company to reflect the issue of the new ordinary shares;

2. to appropriate an amount of USD 124.- (one hundred and twenty-four United States Dollars) from the capital reserves to the legal reserves;

3. to appropriate an amount of USD 100.- (one hundred United States Dollars) from the share premium to the legal reserves;

4. to appropriate an amount of USD 785,310.- (seven hundred and eighty-five thousand three hundred and ten United States Dollars) from the revenue reserves to the legal reserves;

5. to amend the Company's Articles of Incorporation by amending Article 5.1 to read as follows: «The corporate capital is fixed at one billion eight hundred and seventy-three million three hundred and thirty-eight thousand united states dollars (USD 1,873,338,000.-) represented by seven million four hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty-two (7,493,352) shares with a par value of two hundred and fifty united states dollars (USD 250.-) each, all subscribed and fully paid-up»; and

6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The subscribed capital of the company is increased from its present amount of USD 1,000,000,000.- (one billion US Dollars) to USD 1,873,338,000.- (one billion eight hundred and seventy-three million three hundred and thirty-eight thousand United States Dollars) by the issue of 3,493,352 (three million four hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty two) fully paid ordinary shares to the sole shareholder of the Company at the close of this general meeting,

- by appropriation of an amount of USD 865,485,000.- (eight hundred and sixty-five million four hundred and eighty-five thousand United States Dollars) from the capital reserves to the ordinary share capital of the Company, and

- by appropriation of an amount of USD 7,853,000.- (seven million eight hundred and fifty-three thousand United States Dollars) from the share premium to the ordinary share capital of the Company.

The reality of the capital reserves and of the share premium have been proved to the notary by a balance sheet as at December 20, 2006.

This balance sheet shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

An amount of USD 124.- (one hundred and twenty-four United States Dollars) is appropriated from the capital reserves to the legal reserves.

The reality of the capital reserves has been proved to the notary by the precited balance sheet.

Third resolution

An amount of USD 100.- (one hundred United States Dollars) is appropriated from the share premium to the legal reserves.

The reality of the share premium has been proved to the notary by the precited balance sheet.

Fourth resolution

An amount of USD 785,310.- (seven hundred and eighty-five thousand three hundred and ten United States Dollars) is appropriated from the revenue reserves to the legal reserves.

The reality of the revenue reserves has been proved to the notary by the precited balance sheet.

Fifth resolution

As a consequence of the first resolution Article 5.1 is amended to read as follows:

«The corporate capital is fixed at one billion eight hundred and seventy three million three hundred and thirty eight thousand united states dollars (USD 1,873,338,000.-) represented by seven million four hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty-two (7,493,352) shares with a par value of two hundred and fifty united states dollars (USD 250.-) each, all subscribed and fully paid-up».

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CENTRAL HOLDINGS LIMITED (R.C.S. Luxembourg numéro B 8.141) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 1968, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 9 décembre 1968 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 août 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Charl Brand, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante dollars US (250,-) chacune constituant l'intégralité du capital social d'un milliard de dollars US (1.000.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, le seul actionnaire ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire représenté restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de son montant actuel de USD 1.000.000.000,- (un milliard de dollars US) à USD 1.873.338.000,- (un milliard huit cent soixante-treize millions trois cent trente-huit dollars US) par l'émission de 3.493.352 (trois millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires entièrement libérées au seul associé de la Société à la clôture de la présente assemblée et par l'affectation d'un montant de USD 865.485.000,- (huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars US) de la réserve de capital au capital ordinaire de la Société et par l'affectation d'un montant de USD 7.853.000,- (sept millions huit cent cinquante-trois mille dollars US) de la prime d'émission au capital ordinaire de la Société pour refléter l'émission des parts sociales ordinaires nouvelles;

2. Affectation d'un montant de USD 124,- (cent vingt-quatre dollars US) de la réserve de capital à la réserve légale;

3. Affectation d'un montant de USD 100,- (cent dollars US) de la prime d'émission à la réserve légale;

4. Affectation d'un montant de USD 785.310,- (sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent dix dollars US) des réserves de revenu à la réserve légale;

5. Modification des statuts de la Société par la modification de l'article 5.1 pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un milliard huit cent soixante-treize millions trois cent trente-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 1.873.338.000,-) représenté par sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-deux (7.493.352) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 250,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social souscrit est augmenté de son montant actuel de USD 1.000.000.000,- (un milliard de dollars US) à USD 1.873.338.000,- (un milliard huit cent soixante-treize millions trois cent trente-huit dollars US) par l'émission de 3.493.352 (trois millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires entièrement libérées au seul associé de la Société à la clôture de la présente assemblée,

- par l'affectation d'un montant de USD 865.485.000,- (huit cent soixante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars US) de la réserve de capital au capital ordinaire de la Société et,

- par l'affectation d'un montant de USD 7.853.000,- (sept millions huit cent cinquante-trois mille dollars US) de la prime d'émission au capital ordinaire de la Société.

La réalité des réserves de capital et de la prime d'émission ont été prouvés au notaire par un bilan au 20 décembre 2006.

Ce bilan restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Un montant de USD 124,- (cent vingt-quatre dollars US) est affecté de la réserve de capital à la réserve légale.

La réalité des réserves de capital a été prouvée au notaire par le prédit bilan.

Troisième résolution

Un montant de USD 100,- (cent dollars US) est affecté de la prime d'émission à la réserve légale.

La réalité de la prime d'émission a été prouvée au notaire par le prédit bilan.

Quatrième résolution

Un montant de USD 785.310,- (sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent dix dollars US) est affecté des réserves de revenu à la réserve légale.

La réalité des réserves de revenu a été prouvée au notaire par le prédit bilan.

Cinquième résolution

Suite à la première résolution l'article 5.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un milliard huit cent soixante-treize millions trois cent trente-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 1.873.338.000,-) représenté par sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-deux (7.493.352) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 250,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Brand, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 8, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007039691/230/178.

(070036250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Morley International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société
qui a eu lieu à Luxembourg le mardi 4 avril 2006 à 16 heures*

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- Mr Ian Ainscow, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Mr William Gilson, Administrateur

- Mr José Caturla, Administrateur, professionnellement domicilié à Calle Zurbano, 45, 3^{ème} étage, E-28010 Madrid, Espagne.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Administrateur

Référence de publication: 2007039137/649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Equitation Franziskus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.018.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Guy Franziskus, cultivateur, demeurant à L-9186 Stegen, 5 Haaptstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de EQUITATION FRANZISKUS.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Stegen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'un ou de plusieurs centre(s) de pension pour chevaux et d'équitation, ainsi que la location de boxes pour chevaux. Elle a également pour objet le commerce d'accessoires et de cours d'équitation.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut prendre des prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts du capital.

Art. 12. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 15. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Remarque

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Guy Franziskus, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Guy Franziskus, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Franziskus, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157s, fol. 74, case 11. — Reçu 125,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039535/242/97.

(070035716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Anicare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 8, am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 125.017.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EQUITATION FRANZISKUS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9186 Stegen, 5 Haaptstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Guy Franziskus, cultivateur, demeurant à L-9186 Stegen, 5 Haaptstrooss.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ANICARE.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Stegen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de nourriture pour les animaux. Elle a également pour objet le commerce en détail et en gros, d'importation et d'exportation.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut prendre des prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts du capital.

Art. 12. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 15. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Remarque

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, EQUITATION FRANZISKUS S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Guy Franziskus, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9186 Stegen, 8, am Brill.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Franziskus, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157S, fol. 74, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039538/242/99.

(070035713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Codena S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.311.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CODENA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 21 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 238 de 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 19 novembre 2001, numéro 1030.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Nicolas Neve, membre de la Direction de la Banque de Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, boulevard Royal, né Uccle (Belgique), le 31 janvier 1964.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, M. Helminger, R. Schlim, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157s, fol. 65, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039512/242/56.

(070035802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Gimirosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.784.

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Herr Domenico Intorre, Gastronom, geboren in Favara (Italien) am 13. November 1961, und seine Ehegattin

2.- Dame Giuseppina Presti, Kosmetikerin, geboren in Voelklingen (D) am 15. Juni 1973, beisammen wohnhaft in D-54668 Echternachbrück, Kelterdell, 18

3.- Herr Salvatore Bruccoleri, Geschäftsmann, geboren in Favara (Italien) am 20. November 1956, und seine Ehegattin
4.- Dame Rosetta Presti, Geschäftsfrau, geboren in Voelklingen (D) am 25. Dezember 1964, beisammen wohnhaft in L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher.

Welche Kompargenten, den amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Dass Sie die alleinigen Anteilhaber sind welche das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung G-LMIROSA S.à r.l. mit Sitz in L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare, vertreten,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 719 vom 20. Juli 2005

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion und Nummer B 106.784.

Alsdann erklären die Kompargenten in gegenwärtiger aussergewöhnlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen, den amtierenden Notar zu ersuchen Nachfolgendes zu beurkunden:

Anteilsabtretungen

Der vorbenannte Anteilhaber Herr Salvatore Bruccoleri tritt im Einverständnis aller Anteilhaber, 25 Anteile an den vorbenannten Herr Domenico Intorre ab, und die vorbenannte Anteilhaberin Dame Rosetta Presti tritt, im Einverständnis aller Anteilhaber 25 Anteile an die vorbenannte Dame Giuseppina Presti ab.

Die Abtretungen der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit sofortiger Wirkung.

Die Zessionare haben somit, von diesem Datum an Anspruch, auf den Gewinn und Ertrag der ihnen abgetretenen Anteile.

Sie treten in alle, den vorbenannten Anteilen anhaftenden, Rechte und Pflichten.

Der Kompargent Domenico Intorre, vorbenannt, erklärt andurch in seiner Eigenschaft als technischer und administrativer Geschäftsführer die Anteilabtretungen Namens der Gesellschaft gemäß dem Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretungen finden statt zu dem unter Parteien vereinbarten Preis von fünfundsechzig tausend Euro (65.000,- EUR) sowie der Vepflichtung seitens der Zessionaren, die von Herrn Salvatore Bruccoleri, und Dame Rosetta Presti bei der Bank gestellte Bürgschaft, für Brauerei sowie aller anderen Verpflichtungen gegenüber Drittpersonen seitens der Gesellschaft über fünfunddreissig tausend Euro (35.000,- EUR) selbstschuldend zu übernehmen und den Bürgen Entlast erteilen zu lassen alles innerhalb von acht (8) Wochen ab heutigem Datum.

Erster Beschluss

Infolge der vorhergehenden Anteilabtretungen wird Artikel fünf der Statuten abgeändert wie folgt:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR) welche wie folgt verteilt sind:

1.- Herr Domenico Intorre, fünfzig Anteile	50
2.- Dame Giuseppina Presti, fünfzig Anteile	50
Total der Anteile:	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Kündigung, zum heutigen Datum, von Herrn Salvatore Bruccoleri, als Geschäftsführer an sie bestätigen Herrn Domenico Intorre, vorbenannt als alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 850,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompargent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Intorre, G. Presti, S. Bruccoleri, R. Presti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 65, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 31. Januar 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007039144/206/67.

(070035493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

PATRIZIA Lux 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.069.

Im Jahr zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.906, hier rechtmäßig vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Februar 2007 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilshaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilshaber von PATRIZIA LUX 50 S.à r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.069 (die «Gesellschaft») gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist; die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft neun Millionen fünfundvierzigtausend tausend Euro (€ 9.045.000,-) beträgt, eingeteilt in dreihunderteinundsechzigtausend achthundert (361.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-)

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 13 der Satzung bezüglich der Erteilung von Einzelvertretungsbefugnis für jeden bestellten Geschäftsführer auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind.

2. Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

3. Abberufung des bisherigen alleinigen Geschäftsführers Herrn Alexander Keller, privater Angestellter, geboren in Rostoch, am 4. August 1977 mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Der oben benannte alleinige Anteilshaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, Artikel 13 der Satzung abzuändern um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Geschäftsführers an andere Personen delegiert wurde.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt die Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt die Abberufung des bisherigen alleinigen Geschäftsführers Herrn Alexander Keller, privater Angestellter, geboren in Rostoch, am 4. August 1977 mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Follows the English version:

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 122906, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 21, 2007 given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA LUX 50 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123069 (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary on December 1, 2006, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*; the articles of association have been amended by deed of the under-signed notary on December 21, 2006, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. That the Company's share capital is set at nine million forty-five thousand Euro (€ 9,045,000.-) represented by three hundred sixty one thousand eight hundred (361,800) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation to reflect that even in case of several managers of the Company it shall be bound by the signature of one manager.

2. Appointment as manager of the Company of both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and of Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

3. Removal from office of Mr Alexander Keller, private employee, born in Rostoch, on 4th August 1977, residing professionally at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Decision of the sole shareholder to amend Article 13 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

« **Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the signature of one manager even in case that several managers have been appointed unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Second resolution

Decision of the sole shareholder to appoint as managers of the Company both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Third resolution

Decision of the sole shareholder to remove from office Mr Alexander Keller, private employee, born in Rostoch, on 4th August 1977, residing professionally at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, whom is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. März 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007039707/212/113.

(070036454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Zatto Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.843.

In the year two thousand and seven, on the second of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ZATTO GROUP S.A., (the «Company»), a «société anonyme holding», established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 78.843), incorporated by a deed of the undersigned notary on November 14, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 882 of December 9, 2000. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on November 21, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 577 of April 13, 2002.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Viviane Hengel, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- 3) Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company ZATTO GROUP S.A.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ZATTO GROUP S.A., (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 78.843), constituée suivant acte notarié du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et numéro 882 du 9 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 13 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société ZATTO GROUP S.A.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Hengel, F. Marx, C. Coulon-Racot, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2007, vol. 909, fol. 77, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.J. Wagner.

Référence de publication: 2007039321/239/121.

(070035844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.512.

In the year two thousand and seven, on the sixth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA III S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, duly represented by Maître Jean-Claude Michels, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA III GAMMA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B (120.512), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés and Associations, number 2242 on November 30, 2006.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of five million seventy thousand five hundred Euros (EUR 5,070,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of hundred Euros (EUR 100.-) each to five million eighty-three thousand Euros (EUR 5,083,000.-) by the issue and the creation of fifty thousand seven hundred five (50,705) units of hundred Euros (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for fifty thousand seven hundred five (50,705) units in the unit capital of the Company and pay in for the entirety of these units.

The fifty thousand seven hundred five (50,705) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA III S.à r.l., previously named, here represented by Maître Jean-Claude Michels, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of five million seventy thousand five hundred Euros (EUR 5,070,500.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at five million eighty-three thousand Euros (EUR 5,083,000.-), represented by fifty thousand eight hundred thirty (50,830) units of hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to fifty-seven thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, dûment représentée par Maître Jean-Claude Michels, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2007. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA III GAMMA S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.512, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2242 du 30 novembre e2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 5.070.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentant cent vingt-cinq (125) parts de cent Euros (EUR 100,-) chacune à cinq millions quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 5.083.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille sept cent cinq (50.705) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune et par conséquent décide de souscrire cinquante mille sept cent cinq (50.705) parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les cinquante mille sept cent cinq (50.705) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 HEUREKA II S.à r.l., prénommée, ici représentée par Maître Jean-Claude Michels, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de cinq millions soixante-dix mille cinq cents Euros (EUR 5.070.500,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 5.083.000,-) représentés par cinquante mille huit cent trente (50.830) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante-sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. Michels, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2007. Relation: EAC/2007/820. — Reçu 50.705 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2007.

J.J. Wagner.

Référence de publication: 2007039317/239/95.

(070035852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

AOL Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.729.

In the year two thousand and seven, the twelfth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AOL PARTICIPATIONS II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 72.729 (the Company). The Company was incorporated on 19 November 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 62 of 19 January 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 23 April 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 615 of 5 June 2003.

There appeared:

AOL EUROPE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.270 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2007,

which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 89,450.- divided into 1,789 category A shares and 1,789 category B shares having a nominal value of EUR 25.- each;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 19 of the Articles in order to allow the general meeting of shareholder(s) to pay interim dividends,

2. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company by inserting an additional paragraph 4 thereto, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** The general meeting of shareholders shall have the powers to make interim dividend distributions subject to the existence of profits and/or reserves available for distribution.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de AOL PARTICIPATIONS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.729 (la Société). La Société a été constituée le 19 novembre 1999 par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 62 du 19 janvier 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 avril 2003 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 615 du 5 juin 2003.

A comparu:

AOL EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.270 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, tel que cité précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité du capital social émis et souscrit de la Société s'élevant à EUR 89.450,- divisé en 1.789 parts de catégorie A et 1.789 parts de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 19 des Statuts de la Société autorisant le paiement des dividendes intérimaires par l'assemblée générale de(s) associé(s).

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société en insérant un paragraphe 4 supplémentaire, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'assemblée générale de(s) associé(s) a le pouvoir de rendre les dividendes intérimaires sujettes à l'existence des profits et/ou réserves disponibles à la distribution.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 38, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039140/242/95.

(070035485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Matrix German Portfolio Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rogue Corporation, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.217.

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MATRIX GENERAL PORTFOLIO LP, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 290, Investec, St Peter Port, Guernsey GY1 3RP, holder of 1,031 ordinary shares;

here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy hereto attached.

being the sole shareholder of ROGUE CORPORATION S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 111217.

The COMPANY ROGUE CORPORATION S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of October 3, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 298 of February 10, 2006 March 1, 2006 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of December 12, 2005.

The appearers declare to deliberate on the following agenda:

- 1.- Change of the name to MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l.
- 2.- Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.
3. Change of the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

«2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

4. Subsequent modification of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company.
5. Change of the third paragraph of article 17 of the Articles of Incorporation of the Company.
6. Resignation of Mr Robert Kimmels as director of the Company.
7. Increase of the amount of directors of the Company from three to four.
8. Appointment of Mr Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr. Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect.

and takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company to MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l. and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l.»

Second resolution

The shareholders resolve to change the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

« Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.»

Third resolution

The shareholders resolve to change the third paragraph of article 17 of the Articles of Incorporation of the Company, so that Article 17 will henceforth read as follows:

«From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account as required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors («Geschäftsfüherrat»), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed upon decision of the manager or managers, as the case may be.»

Fourth resolution

The shareholders accept the resignation of Mr Robert Kimmels as director of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve to increase of the number of directors of the Company from three to four and appoint as new directors Mr Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MATRIX GENERAL PORTFOLIO LP, une société constituée sous les lois de Guernsey, avec siège social à PO Box 290, Investec, St Peter Port, Guernsey GY1 3RP;

ici représentée par Monsieur Jacques De Patoul, employé privé, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-anneéxe.

Etant le seul associé de la société ROGUE CORPORATION S.à r.l., société à responsabilité limitée existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 25B, boulevard Royal («la Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112217.

La société ROGUE CORPORATION S.à r.l. a été constituée sous la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C; numéro 298 du 20 février 2006. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 753 du 13 avril 2006.

La comparante déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1.- Modification de la dénomination en MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

3.- Modification de l'objet social de la Société en vue de remplacer le texte actuel de l'article 2 des statuts par le texte suivant:

«2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. En cas d'acquisition d'immeubles par la Société, elle les détiendra seulement aux fins d'investissement et non pas à titre d'usage personnel.

2.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

4.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

5.- Modification du troisième alinéa de l'article 17 des statuts.

6.- Démission de Monsieur Robert Kimmels comme gérant de la Société.

7.- Augmentation du nombre de gérants de la Société de trois à quatre.

8.- Nomination de Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 et de Monsieur Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 comme gérants de la Société avec effet immédiat.

Et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la Société en MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination MATRIX GERMAN PORTFOLIO FIVE S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de remplacer le texte actuel de l'article deux des statuts par le texte suivant:

«2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. En cas d'acquisition d'immeubles par la Société, elle les détiendra seulement aux fins d'investissement et non pas à titre d'usage personnel.

2.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

Troisième résolution

L'associé décide de changer le troisième alinéa de l'article 17 des statuts de la Société, de sorte que l'article 17 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des associés, sur proposition du conseil de gérance décidera de l'affectation des résultats annuels nets.

En cas de libération partielle des parts sociales, les dividendes seront payables en proportion du montant libéré des parts sociales. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du ou des gérants selon le cas.»

Quatrième résolution

L'associé accepte la démission de Monsieur Robert Kimmels comme gérant de la Société.

Cinquième résolution

L'associé décide d'augmenter le nombre des gérants de trois à quatre et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 et Monsieur Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980, tous les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. De Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 68, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039762/242/229.

(070036683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.124.

Im Jahr zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRIZIA LUX 60 S.à r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.125, hier rechtmäßig vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Februar 2007 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilsinhaber von PATRIZIA REAL ESTATE 60 S.à r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.124 (die «Gesellschaft») gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist; die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft drei Millionen fünfundvierzigtausend Euro (€ 3.045.000,-) beträgt, eingeteilt in hunderteinundzwanzigtausend achthundert (121.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 13 der Satzung bezüglich der Erteilung von Einzelvertretungsbefugnis für jeden bestellten Geschäftsführer auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind.

2. Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Der oben benannte alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 13 der Satzung abzuändern um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Geschäftsführers an andere Personen delegiert wurde.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt die Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Follows the English version:

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUX 60 S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123.125, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 21, 2007 given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA REAL ESTATE 60 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123.124 (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary on December 1, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; the articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 21, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at three million forty five thousand euro (€ 3,045,000.-) represented by one hundred twenty-one thousand eight hundred (121,800) shares of twenty five euro (€ 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation to reflect that even in case of several managers of the Company it shall be bound by the signature of one manager.

2. Appointment as manager of the Company of both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and of Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Decision of the sole shareholder to amend Article 13 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

« **Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the signature of one manager even in case that several managers have been appointed unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Second resolution

Decision of the sole shareholder to appoint as managers of the Company both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, whom is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. März 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007039711/212/102.

(070036462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

E.Völker Peinture Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 64.351.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039445/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.126.

Im Jahr zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA LUX 50 S.à r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.069, hier rechtmäßig vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Februar 2007 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilsinhaber von PATRIZIA REAL ESTATE 50 S.à r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.126 (die «Gesellschaft») gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist; die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft neun Millionen fünfundvierzigtausend Euro (€ 9.045.000,-) beträgt, eingeteilt in dreihunderteinundsechzigtausend achthundert (361.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-)

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 13 der Satzung bezüglich der Erteilung von Einzelvertretungsbefugnis für jeden bestellten Geschäftsführer auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind.

2. Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Der oben benannte alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 13 der Satzung abzuändern um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Geschäftsführers an andere Personen delegiert wurde.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt die Bestellung als neue Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, geboren in München, am 21. Dezember 1967 mit beruflicher Anschrift in 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg sowie von Herrn Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, geboren in Opladen am 12. Juli 1970 mit beruflicher Anschrift in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Follows the English version:

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUX 50 S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123069, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 21, 2007 given under private seal.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA REAL ESTATE 50 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123.126 (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary on December 1, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; the articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 21, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at nine million forty-five thousand euro (€ 9,045,000.-) represented by three hundred sixty one thousand eight hundred (361,800) shares of twenty-five euro (€ 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation to reflect that even in case of several managers of the Company it shall be bound by the signature of one manager.

2. Appointment as manager of the Company of both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and of Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Decision of the sole shareholder to amend Article 13 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

« **Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the signature of one manager even in case that several managers have been appointed unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Second resolution

Decision of the sole shareholder to appoint as managers of the Company both Mr Dr. Bernhard Engelbrecht, Diplom-Kaufmann, born in Munich, on 21st December 1967, residing professionally at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and Mr Dr. Georg Erdmann, Diplom-Kaufmann, born in Opladen, on 12th July 1970, residing professionally at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, whom is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 8. März 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007039712/212/102.

(070036459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

New Tech Venture Capital II S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Appears:

Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing by virtue of a proxy given under private seal hereto attached, NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., RCS Luxembourg B 104.699 a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, in its capacity of «associé-gérant-commandité» (the «Manager») of the «société d'investissement en capital à risque» NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104.798 (the «Company»). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, on April 25, 2006 and on June 30, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006 and number 1903 dated October 10, 2006. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 15, 2006.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. prenamed amounts now to sixty-four thousand (EUR 64,000.-) represented by one (1) fully paid Manager's Share, with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), twelve thousand (12,000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share and ten thousand (10,000) Participating Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-) represented by one manager's Share held by the Manager with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), one hundred twenty thousand (120,000) Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each and ten thousand (10,000) Participating Shares, with a par value of two euro (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated December 6, 2006 to increase the issued capital of the Company by nine thousand six hundred euro (EUR 9,600.-) to raise it from the present amount of sixty-four thousand euro (EUR 64,000.-) to seventy-three thousand six hundred euro (EUR 73,600.-) through the issuance of four thousand eight hundred (4,800) new Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of four million seven hundred ninety thousand four hundred euros (EUR 4,790,400.-).

The four thousand eight hundred (4,800) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. prenamed, so that the amount of nine thousand six hundred euro (EUR 9,600.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment, increased by the aforementioned share premium.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

«(b) the issued capital of the Corporation is set at seventy-three thousand six hundred euro (EUR 73,600.-) represented by one (1) fully paid Manager Share with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), sixteen thousand eight hundred (16,800) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of two euro (EUR 2.-) per Share and by ten thousand (10,000) fully paid Participating Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Frédérique Lefèvre, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé ci-annexée, NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le «Gérant») de la société d'investissement en capital à risque NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 septembre 2005, du 25 avril 2006 et du 30 juin 2006 et publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.161 du 7 novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006 et numéro 1903 du 10 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch le 15 décembre 2006

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A. prédésignée, s'élève actuellement à soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par douze mille (12.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euros chacune (EUR 2,-) et par dix mille (10.000) Actions de Participation d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et par dix mille (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 6 décembre 2006, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille six cents euros (EUR 9.600,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) à soixante-treize mille six cents euros (EUR 73.600,-) par la création de quatre mille huit cents (4.800) actions nouvelles de catégorie «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes, avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros).

Les quatre mille huit cents (4.800) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., prédésignée, de sorte que la somme de neuf mille six cents euros (EUR 9.600,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération, augmentée de la prime d'émission prémentionnée.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à soixante-treize mille six cents euros (EUR 73.600,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), seize mille huit cents (16.800) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune et par dix mille (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039761/242/120.

(070036545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

S5 Hatrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 102.573.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

S5 LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.681 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on January 29, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of S5 HATRICK, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.573, incorporated pursuant to a notarial deed on 2 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 29 October 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 5 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 2 November 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder decides pursuant to article 18 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

S5 LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.681 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de S5 HATTRICK, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.573, constituée selon un acte notarié en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 novembre 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide conformément à l'article 18 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur François Bourgon, directeur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007. Relation: EAC/2007/279. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039775/239/106.

(070036244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Placinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.349.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLACINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28349, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 14 septembre 1988. Le capital social a été converti en euros en date du 18 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé M. Delfosse, J. J. Bernard, S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039780/239/64.

(070036232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Démolitions M & H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7246 Helmsange, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 111.208.

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Manuel Machado, entrepreneur, demeurant à L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein, né à Ervoes/Valpacos (Portugal), le 2 janvier 1960.

2) Monsieur Gilles Henriques, directeur de travaux, demeurant à L-4824 Rodange, 5, rue des Jardins, né à Pétange, le 27 décembre 1971.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée DEMOLITIONS M & H S.à r.l., avec siège social à Helmsange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 184 du 26 janvier 2006, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de compléter l'objet social par le rajout de «transporteur de marchandises par route».

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet tous travaux de terrassements, de remblais, de démolition, de construction, concassage, vente de matériaux de construction, de carreleur, de plafonneur-façadier et de canalisation, ainsi que les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier, d'administrateur de biens syndic de copropriété ainsi que de transporteur de marchandises par route.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Machado, G. Henriques, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31cs, fol. 83, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039764/242/34.

(070036547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Digital Networks and Interfaces (D.N.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 19, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 84.523.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DIGITAL NETWORKS AND INTERFACES (D.N.I.), S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Alphonse München, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.523, constituée en date du 8 novembre 2001 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401, du 13 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire. Ladite liste de présence que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée au gérant;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: Monsieur Christian Franck, ingénieur technicien en informatique, demeurant au 19, rue Alphonse München, Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au gérant de la société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Blondeau, A. Sioen, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039782/239/64.

(070036230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Merc-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 64.939.

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERC-INVEST S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64 939, constituée suivant acte du 18 juin 1998 pardevant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 641 du 10 septembre 1998, statuts modifiés par une Assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2000 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 543 du 29 juillet 2000, modifiés par une Assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 29 décembre 2000 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 695 du 29 août 2001, modifiés par une Assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 294 du 21 février 2002, modifiés par une Assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1111 du 4 novembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne Goebel, avocat à la cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 79, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039790/211/58.

(070036537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Hadehen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.436.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HADEHEN S.A., constituée suivant acte notarié, en date du 17 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 21 avril 1990, numéro 131.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice Le Hodey, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue du Maréchal, 25.

qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

D.N.A., société anonyme, avec siège social à B-1180 Bruxelles, avenue du Maréchal, 25.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Le Hodey, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 38, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039515/242/52.

(070035801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

B.D.H. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.565.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.D.H. S.A., constituée suivant acte notarié, en date du 6 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 mai 1990, numéro 177.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice Le Hodey, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue du Maréchal, 25,

qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

D.N.A. S.A., société anonyme, avec siège social à B-1180 Bruxelles, avenue du Maréchal, 25.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Le Hodey, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 38, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039517/242/52.

(070035800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Argusvalentines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 96.751.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ARGUSVALENTINES S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1, rue des Joncs, bâtiment 1A, L-1818 Howald.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 3 décembre 2003.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.751.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné, daté du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, le 17 juillet 2006, numéro 1372.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Blanche Da Rocha, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Delaby, comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif du 1, rue des Joncs, bâtiment 1A, L-1818 Howald au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- Décision de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 1, rue des Joncs, bâtiment 1A, L-1818 Howald, commune de Hesperange au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, de sorte qu'à l'avenir l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société se lise comme suit:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Y. Hell, B. Da Rocha, D. Delaby, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 909, fol. 101, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007039703/239/57.

(070036448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAFIN S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007039807/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02447. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

SOS-Pflege- und Betreuungsservice, Société à responsabilité limitée,

(anc. HELP-Betreuung zu Hause S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg.

R.C.S. Luxembourg B 88.123.

Im Jahre zweitausend und sieben, am achten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Frau Barbara Maria Theresia Hoffmann, Krankenschwester, geboren in Piesbach (Deutschland) am 12. Dezember 1959, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Am Kapellenberg 3.

Diese Komparentin erklärt, dass sie alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HELP-BETREUUNG ZU HAUSE S. à r. l., mit Sitz in Bad Mondorf, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 12. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associaions, Nummer 1.364 vom 20. September 2002, ist.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundsanzig Euro (125,- EUR).

Die alleinige Gesellschafterin Frau Barbara Maria Theresia Hoffmann ersucht den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Änderung der Firmenbezeichnung von HELP-BETREUUNG ZU HAUSE S. à r. l. in SOS-PFLEGE- UND BETREUUNGSSERVICE und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Benennung SOS-PLÈGE- UND BETREUUNGSSERVICE.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5612 Bad Mondorf, 56a, avenue François Clement nach, L-3427 Dudelange, 5, rue Boitenberg zu verlegen und dementsprechend Artikel 3 Absatz 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3. Absatz 1.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Dudelange.»

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern um Absatz 1 von Artikel 5 folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. Absatz 1.** Gegenstand der Gesellschaft ist der ambulante Pflegedienst, die Versorgung und Betreuung von kranken und hilfsbedürftigen Menschen jeden Alters.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. M. T. Hoffmann, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 février 2007, REM 2007/307. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): *

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007039727/5770/46.

(070036494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Tilman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.528.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Noël Tilman, demeurant 14, Pré du Fa, 4190 Ferrières, Belgique,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 novembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TILMAN S.A., R.C.S. Luxembourg B 97528, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée sous la dénomination BLOKIM S.A. suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 13 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 37 du 12 janvier 2004, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1290 du 16 décembre 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme TILMAN S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme TILMAN S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TILMAN S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol 63, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039800/211/52.

(070036637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pan Asia Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.821.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007039746/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06682. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Aviva Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

Extrait de la Résolution du Conseil d'Administration de la Société du 1^{er} février 2007

Le Conseil d'Administration de la Société a accepté de co-opter Monsieur Philip Pearson, professionnellement domicilié à Poultry n° 1, EC2R 8EJ, Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur avec effet au 31 janvier 2007 en remplacement de Monsieur Ian Ainscow, qui a démissionné en date du 31 janvier 2007.

Au 31 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Mr William Gilson, Administrateur
- Mr Philip Pearson, Administrateur
- Mr Marek Przybylski, Administrateur

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour extrait conforme
W. Gilson
Administrateur

Référence de publication: 2007039141/649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Imagine Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.380.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007

Prorogation du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans avec effet du 12 février 2007 au 11 février 2013.

L'administrateur délégué est M. Hily Michel, né le 27 juin 1942 à Paris, demeurant à F-78620 L'Etang la Ville(F), 4, allée du Chancelier Segulier, les administrateurs sont M. Thys William né le 6 septembre 1945 à Fribourg, demeurant à CH-1066 Epalinges (Suisse), 7, Chemin de la Crausaz et M. Hily William, né le 9 octobre 1974 à Paris, demeurant à F-78620 L'Etang la Ville(F), 4, allée du Chancelier Segulier. Le commissaire aux comptes est KARTHEISER MANAGEMENT SARL, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007039225/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Elvalon AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 113.211.

—
Im Jahre zweitausendsieben, den achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ELVALON AG, mit Sitz in L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 113.211, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 30. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 660, vom 31. März 2006. Die Statuten wurden abgeändert durch Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, aufgestellt durch den vorgenannten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen am 24. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1359 vom 14. Juli 2006 und durch Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, aufgestellt durch Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen, den vorgenannten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, am 20. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1651 vom 31. August 2006.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Alhard Von Ketelhodt, Réviseur d'Entreprises, wohnhaft in Blaschette.

Der Vorsitzende beruft zum Stimmzähler Herrn Jürgen Mortag, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Schriftführer Herrn Carsten Söns, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, bleiben gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Liquidierung und Auflösung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu Liquidatoren:

- Herrn Jürgen Mortag, Geschäftsführer, geboren in Stuttgart (Deutschland), am 18. Oktober 1964, mit beruflicher Anschrift in L-5366 Munsbach, Zoning Industrielle;

- Frau Carine Bittler, Buchhalterin, geboren in Horgenzell (Deutschland), am 10. Oktober 1949, mit beruflicher Anschrift in L-2613 Luxemburg, 1, place du Théâtre.

Die Liquidatoren haben zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitestgehenden Befugnisse, mit der Massnahme die sie die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen können.

Die Liquidatoren können, unter ihrer Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebensliquidatoren delegieren.

Die Liquidatoren können die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Von Ketelhodt, J. Mortag, C. Söns, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 158S, fol. 7, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. März 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007039168/202/61.

(070035522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

—
EXTRAIT

I. Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Maître Bettingen en date du 22 janvier 2007 que la société NEW LUXCO S.A R.L., administrateur de la société DWM SECURITIZATIONS S.A., a changé sa dénomination sociale en DOMELS S.A R.L.

II. Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Maître Bettingen en date du 22 janvier 2007 que la société INVESTMENT LUXCO S.A R.L., administrateur de la société DWM SECURITIZATIONS S.A., a changé sa dénomination sociale en KARIAN S.A R.L.

III. Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société DWM SECURITIZATIONS S.A. du 5 mars 2007 que la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-103.590, a été nommée Réviseur d'Entreprises avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour DWM SECURITIZATIONS S.A.
MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007039238/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Ramill International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.224.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMILL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007039813/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02190. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Cempin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.980.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEMPIN S.A.
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007039808/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02446. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Z.I. Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour CAFFE VALENTINO CENTRO EUROPA SARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007039875/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.
